

Critères	Attendus / Livrables	Pondération
Critère n°1 – Organisation et gestion du service		30%
Couverture géographique du territoire par le service et modalités de stationnement	Chaque candidat décrit les stations de prise en charge / dépose des trottinettes électriques sur le territoire des communes de Chevreuse et Saint-Rémy-Lès-Chevreuse et les modalités de leur matérialisation sur l'espace public (peinture, station avec raccordement électrique...).	40%
Equilibrage du service	Chaque candidat précise les mesures de régulation des engins déployés afin de s'assurer, sur un plan géographique, de la bonne disponibilité du matériel et/ou de la non saturation sur les zones de remisage.	20%
Maintenance et gestion des engins non fonctionnels	Pour éviter l'occupation du domaine public par des engins inutilisables, chaque candidat expose les mesures de maintenance préventive et curative pour l'entretien et la révision du parc des engins utilisés, ainsi que les mesures opérationnelles prises et leur délai pour assurer le retrait des engins endommagés, hors d'usage ou rendus inopérants en raison d'une interruption temporaire ou définitive du service. Le candidat précise également s'il occupe un lieu pour la réalisation d'une partie ou de l'intégralité de ces opérations de maintenance et en indique la localisation si celle-ci est déjà connue.	20%

Gestion des engins mal stationnés	Pour éviter l'occupation illicite du domaine par ses engins, chaque candidat expose les mesures opérationnelles préventives et répressives prises pour identifier, empêcher et retirer les engins stationnés en dehors des emplacements autorisés (notamment la marge d'erreur maximale de géolocalisation des engins pour le blocage des fins de course).	20%
-----------------------------------	--	-----

Critère n°2 – Relation client et animation du service		25%
Tarification	Chaque candidat propose une tarification simple, claire et adaptée au territoire tant du point de vue de la réalité des comportements de mobilité actuels que des différents segments de clients potentiels du service.	50%
SAV- Ergonomie de l'application	Chaque candidat expose les modalités de gestion de la relation client et les modalités et délais de réaction en cas d'incident. Chaque candidat transmet une note sur la présentation ergonomique de l'application dédiée aux clients (facilité d'utilisation pour les usagers).	20%
Communication	Chaque candidat présente les opérations et supports de communication envisagés pour faire la promotion du service auprès des différents publics (habitants, salariés, étudiants, jeunes...) sur le territoire.	20%
Accès PMR	Si disponible, les candidats présenteront les dispositifs déployables afin de permettre l'accès au service pour des personnes à mobilité réduite.	10%
Critère n°3 – Sécurité des clients	Suivant les règles fixées par la Loi d'Orientation des Mobilités (24/12/2019), le candidat présente l'ensemble des mesures prises pour assurer la sécurité des clients du service.	25%
Fiabilité et qualité des trottinettes électriques	Chaque candidat atteste de la conformité de ses engins aux normes françaises et européennes de référence en matière d'équipements et de sécurité (information et notice de sécurité rédigées en langue française, éclairage, signalisation sonore et visuelle, freinage...).	30%
Respect du Code de la Route	Chaque candidat expose les mesures prises pour assurer le respect par les clients des règles de circulation et de stationnement. Les candidats préciseront également les mesures prises pour brider la vitesse de circulation de leurs appareils dans les zones piétonnes tolérant une circulation des trottinettes à une vitesse inférieure ou égale à 6 km/h maximum.	30%

Prévention des accidents	Chaque candidat expose les mesures prises pour limiter au maximum l'accidentologie de ses clients. En particulier, les candidats préciseront les équipements complémentaires (casque, gilet jaune...) qui pourraient être mis à disposition des clients du service pour assurer leur sécurité.	40%
--------------------------	--	-----

Critère n°4 – Responsabilité environnementale		20%
Caractéristiques énergétiques du fonctionnement du système de gestion et maintenance	Chaque candidat présente les caractéristiques énergétiques du fonctionnement de la flotte de gestion, de régulation et de maintenance dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'exploitation, notamment le mode (vélo, voiture...), la motorisation, la fréquence prévisionnelle d'utilisation des engins mobilisés ainsi que l'organisation technique et humaine pour la mise en œuvre de ces opérations.	50%
Efficacité énergétique et recharge des engins	Chaque candidat présente les caractéristiques techniques des engins en matière de durabilité et d'efficacité énergétique, notamment des batteries (en particulier leur caractère amovible ou non, ainsi que l'étanchéité des boîtiers qui les contiennent). Le candidat précisera également les modalités de recharge des engins afin de garantir une disponibilité maximale du service à ses clients.	50%